veiller le bill devant les législatures, vu que le Dr Lachapelle, qui en avait été chargé, s'est déclaré favorable à ce projet de loi." On ne peut pas plus délibérément fausser les faits. Le Bureau, à deux reprises, accepte le principe du bill Roddick; il charge les Drs Lachapelle, Fiset et Craik, de surveiller ce bill et de voir à ce que les droits provinciaux soient protègés; il possède le droit de juger en dernier ressort et de ratifier ou rejeter ce qu'aura fait son comité, en donnant ou en refusant son concours à une ratification nécessaire par la législature provinciale. On n'en tient pas compte. Prenez garde, nous crie-t-on à Québec; en est en train de comploter pour vendre la province de Québec aux anglais! Et le Dr Simard, se rappelant qu'il fait partie de la maison du premier ministre, nous did d'un ton solennel: "Nous vous attendons à Québec, messieurs les traîtres à la nationalité canadienne-française!"

De ce côté comme de l'autre, la discussion dépasse toute mesure. L'un, pour aucune raison, ne veut trouver quelque chose de bon dans le bill Roddick; l'autre profite de l'occasion pour calomnierle Bureau des Gouverneurs et ses officiers. Nous nous permettrons de conclure que ni l'un ni l'autre ne peut être un témoin impartial dans la cause et que, comme on dit au Palais, nous avons le droit de récuselleur témoignage.

P. S.—Le manque d'espace nous empêche de parler aujourd'hi des bills Tellier et Roy, présentés à la législature de Québec. Le premier a été pratiquement défait et le second essentiellement modifié gràce à l'intervention du Collège des Médecins. Nous exposerons cette question dans un prochain article. Le bill modifiant la loi électrale a été adopté sans amendement par la Chambre et par le Consel Législatif; il ne reste plus qu'à y apposer la signature du Lieutenant Gouverneur en Conseil pour le mettre en force. L'année prochains selon toute probabilité, les élections triennales auront lieu au bulletin secret, et dans chaque district. Nous reviendrons sur le sujet